



CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 9 JUIN 2020

20H00

SALLE ALBERT CAMUS -
CENTRE CULTUREL DES HAUTES BORDES

PROCÈS VERBAL

Affichage le : 16 juin 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 9 juin 2020, à vingt heures dix, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle Albert Camus Centre Culturel des Hautes Bordes de Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Présents :

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Sana CHELDA – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Jean-Paul LEGAL – Philippe RINGUET – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Amandine LOUIS – Hugo LEMAITRE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Stéphanie HOUDAS – Laurent BAUCHET

Secrétaire de séance : Madame Sana CHELDA

ORDRE DU JOUR

01-DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

02 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2020

03-DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VIE INSTITUTIONNELLE

44/20 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX À L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

45/20 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AU COMITÉ DES FÊTES DE SEMOY

46/20 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DU COMITÉ DE JUMELAGE DE SEMOY

47/20 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE GEORGE SAND »

48/20 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE MAURICE RAVEL

49/20 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AUPRÈS DU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE

50/20 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE DE CONDORCET

51/20 - DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ CIVILE

52/20 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AU GIP APPROLYS CENTR'ACHAT

53/20 - DÉPÔT DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DES SOLS : DÉLÉGATION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

JURY D'ASSISES

54/20 - ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE ANNUELLE DU JURY D'ASSISES POUR L'ANNÉE 2021

01-DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Sana Chelda est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

02 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2020

Le procès-verbal de la séance du 27 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

03-DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEC2020/003 : un contrat est passé pour la location de la malle pédagogique « Police Scientifique » avec l'association Centre Sciences pour les dates du 1er au 31 mars 2020 avec une monstration en salle Irène Frain du 02 au 28 mars 2020 pour un montant de 375 € TTC.

DEC2020/004 : un contrat est signé avec l'auteur Antoine Blocier pour l'animation d'ateliers d'écriture auprès du centre loisirs lors des vacances d'hiver du lundi 17 février 2020 au vendredi 21 février 2020 à la bibliothèque. Un montant de 1 000 € TTC est versé pour son intervention. Sont également à la charge de la commune les frais de transport, d'hébergement, et de restauration.

DEC2020/005 : une convention est signée avec la compagnie des Sept-Epées pour qu'elle donne une représentation du spectacle « Vivante ! » au Centre Culturel des Hautes Bordes le vendredi 6 mars 2020 à 20h30, dans le cadre de la programmation du festival intercommunal « Festiv'Elles ». Les frais à la charge de la commune s'élèvent à 2 065.80 €TTC et s'ajoutent les frais de restauration et de SACEM.

DEC2020/006 : une convention de mise à disposition à titre gracieux d'un engin de type tractopelle est passée avec le SDIS du LOIRET les 4mai, 6 octobre et 3 décembre 2020 de 13h30 à 17h00.

DEC2020/007 : une convention de mise à disposition à titre gracieux d'un véhicule municipal est passée avec un agent communal afin d'effectuer son déménagement

DEC2020/008 : attribution partielle des subventions aux associations pour un montant total de 9 669.00 €

DEC2020/009 : un contrat est passé avec l'entreprise Eco Troup'O afin de lui mettre à disposition le terrain de l'accueil collectif pour mineurs pour réaliser de l'éco pâturage à compter du 24 avril 2020. Cette mise à disposition est effectuée à titre gracieux.

DEC2020/010 : un devis avec l'entreprise Exeau TP est signé afin de réaliser une intervention sur le forage de réinjection du complexe sportif. Les travaux s'élèvent à 17 232 € TTC.

DEC2020/011 : un contrat est signé avec le groupe Antéa pour réaliser la supervision des travaux étape 2 sur le forage du complexe sportif. La mission s'élève à 9 480 € TTC.

DEC2020/012 : une demande de subvention est effectuée auprès de la Préfecture au titre de la dotation de soutien à l'investissement local sur les travaux de rénovation thermique de l'ACM.

44/20 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX À L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de Semoy doit être représentée au sein de l'Office Municipal des Sports.

Aussi, conformément à l'article 8 des statuts de l'OMS, le Conseil Municipal doit désigner 3 élus du conseil municipal qui représenteront la commune au sein de l'Office Municipal des Sports.

Ceci étant exposé,

Vu les statuts de l'office municipal des sports

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité
(4 abstentions)**

- **DE DESIGNER**

- **Madame Patricia BLANC**
- **Monsieur Rabah LOUCIF**
- **Monsieur Jean-Paul LE GAL**

pour représenter la commune de Semoy au sein de l'Office Municipal des Sports.

45/20 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AU COMITÉ DES FÊTES DE SEMOY

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de Semoy doit être représentée au sein de Comité des Fêtes de Semoy.

Aussi, il invite le Conseil Municipal à désigner 3 élus du conseil municipal dont l'adjointe à la Vie Associative, qui représenteront la commune au sein du Comité des Fêtes de Semoy.

Ceci étant exposé,

Vu l'article 7 du statut du comité des fêtes

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité
(4 abstentions)**

- **DE DESIGNER :**

- **Madame Patricia BLANC**
- **Monsieur Hervé LETOURNEAU**
- **Monsieur Jean-Paul LE GAL**

pour représenter la commune de Semoy au sein du Comité des Fêtes de Semoy.

46/20 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DU COMITÉ DE JUMELAGE DE SEMOY

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de Semoy doit être représentée au sein de Comité de Jumelage de Semoy.
Aussi, il invite le Conseil Municipal à désigner 2 élus du conseil municipal dont le conseiller délégué à la Vie Citoyenne, qui représenteront la commune au sein du Comité de Jumelage de Semoy.

Ceci étant exposé,

Vu les statuts du comité de jumelage et notamment l'article 8

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (4 abstentions)**

- **DE DESIGNER :**
 - **Madame Stéphanie DARDEAU**
 - **Monsieur Olivier MORAND**

pour représenter la Commune de Semoy au sein du Comité de Jumelage de Semoy.

47/20 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE GEORGE SAND »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de Semoy doit être représentée au sein de l'association « Les Amis de la Bibliothèque George SAND ».
Aussi, il invite le Conseil Municipal à désigner 2 élus du conseil municipal qui représenteront la commune au sein de l'association « Les Amis de la Bibliothèque George SAND ».

Ceci étant exposé,

Vu les statuts de l'association « Les Amis de la Bibliothèque »

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (4 abstentions)**

- **DE DESIGNER :**
 - **Madame Amandine LOUIS**
 - **Madame Elisabeth GUEYTE**

pour représenter la Commune de Semoy au sein de l'Association « Les Amis de la Bibliothèque George SAND ».

48/20 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE MAURICE RAVEL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de Semoy doit être représentée au sein du Comité Consultatif de l'école municipale de musique Maurice Ravel de Semoy.
Aussi, le règlement intérieur prévoit que le Maire ou son représentant ainsi que deux conseillers municipaux représenteront la commune au sein du Comité consultatif de l'école municipale de musique Maurice Ravel de Semoy.

Ceci étant exposé,

Vu le règlement intérieur de l'école municipale de musique Maurice Ravel et notamment son article 14

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (4 abstentions)**

- **DE DESIGNER :**
 - **Madame Amandine LOUIS**
 - **Monsieur Francis RODRIGUES**

pour représenter la Commune de Semoy au sein du Comité consultatif de l'école municipale de musique Maurice Ravel de Semoy.

49/20 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AUPRÈS DU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire informe que la commune est adhérente depuis le 1^{er} janvier 2004 au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales. Les délégués locaux du CNAS sont désignés par la collectivité pour la durée du mandat municipal. Aussi, le Conseil Municipal est invité à désigner un(e) élu(e) du Conseil Municipal pour siéger au Comité National d'Action Sociale.

Ceci étant exposé,

Vu les statuts du CNAS en date du 8 juin 2018 et notamment son article 6

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité
(4 abstentions)**

- **DE DESIGNER :**
 - **Monsieur Christophe SARRE**

Pour représenter la commune de Semoy au Comité National d'Action Sociale.

50/20 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE DE CONDORCET

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de Semoy doit être représentée au sein du Conseil d'Administration du collège Condorcet, à Fleury les Aubrais. Aussi, il invite le Conseil Municipal à habilitier Madame Chahrazede Benkou-Navarro (titulaire) et Monsieur Hugo Lemaitre (suppléant).

Ceci étant exposé,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité
(4 abstentions)**

- **DE DESIGNER Madame Chahrazede BENKOU-NAVARRO (titulaire) et Monsieur Hugo LEMAITRE (suppléant) pour représenter la Commune de Semoy au sein du Conseil d'Administration du collège Condorcet, à Fleury les Aubrais.**

51/20 - DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ CIVILE

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu d'une circulaire du ministère de la défense du 26 octobre 2001 et d'une instruction ministérielle du 9 janvier 2009 chaque conseil municipal doit désigner en son sein un correspondant en charge des questions défenses et de sécurité civile.

Ce correspondant sera l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense. Il remplit une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Il est l'acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans la commune. Il s'exprime sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Ceci étant exposé,

**Vu la circulaire du ministère de la défense du 26 octobre 2001 sur la mise en place d'un conseiller municipal correspondant pour les questions de défense
Vu l'instruction ministérielle du 9 janvier 2009 relative aux correspondants défense**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité
(4 abstentions)**

- **DE DESIGNER Monsieur Jean-Paul LE GAL, correspondant de défense et de sécurité civile pour la commune de Semoy.**

52/20 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AU GIP APPROLYS CENTR'ACHAT

Monsieur le Maire indique que la commune est adhérente à la centrale d'achat territoriale Approlys depuis le 16 mai 2014 et à la centrale d'achat Centr'achats depuis le 19 septembre 2014. Ces deux établissements ont fusionné en 2018 pour créer un groupement d'intérêt public dénommé APPROLYS CENTR'ACHATS.

Conformément à l'article 13-1 de la convention constitutive du GIP portant sur la composition de l'assemblée générale : l'organe délibérant de chaque membre désigne à l'Assemblée Générale un représentant titulaire, chaque représentant titulaire ayant un représentant suppléant également désigné par l'organe délibérant du Membre.

Ceci étant exposé,

Vu la convention constitutive du GIP Approlys Centr'achats

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité
(4 abstentions)**

- **DE DESIGNER comme représentant titulaire Monsieur Christophe SARRE et comme suppléant Monsieur Jean-Paul LE GAL.**

53/20 - DÉPOT DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DES SOLS : DÉLÉGATION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal doit donner autorisation au Maire pour déposer au nom de la commune les demandes d'autorisation d'occupation des sols (permis de construire, permis d'aménager, déclaration de travaux, permis de démolir) pour l'ensemble des propriétés communales (terrains et bâtiments).

Cette procédure d'autorisation peut soit être faite au coup par coup, soit faire l'objet d'une délégation permanente donnée au Maire pour la durée du mandat.

Ceci étant exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **DE DONNER délégation permanente au Maire de déposer au nom de la commune les demandes d'autorisation d'occupation des sols qui concernent les propriétés communales.**

54/20 - ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE ANNUELLE DU JURY D'ASSISES POUR L'ANNÉE 2021

Monsieur le maire indique qu'en application de la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 modifiée et du code de Procédure Pénale, il revient au conseil municipal la charge de tirer au sort les personnes susceptibles de siéger, en qualité de juré, aux Assises du département du Loiret pour l'année 2021.

Pour 2021, le conseil municipal de Semoy doit tirer au sort 6 membres selon l'arrêté du Préfet du Loiret en date du 21 avril 2020. Le tirage est effectué à partir de la liste générale des électeurs de la commune.

Après déroulement de la procédure de tirage au sort,

Vu la loi n°78-788 du 28 juillet 1978,

Vu le code de la Procédure pénale,

Vu l'arrêté du préfet du Loiret en date du 21 avril 2020 déterminant le nombre de jurés du département pour l'année 2021.

Le conseil municipal

- **PREND ACTE du tirage au sort de la liste préparatoire communale réalisé conformément aux directives fixées par la loi et les instructions des services de l'Etat.**

Ont été tirés au sort : n°1104 – n°2046 – n°671 – n°1333 – n° 1179 – n°1554

INFORMATIONS DIVERSES :

- M. Baude informe que les gens du voyage ont quitté la commune
- Il indique que le prochain conseil municipal aura lieu le 30 juin et que les commissions municipales sont organisées.
- M. Baude indique que le règlement intérieur du conseil municipal sera voté en septembre, un projet sera au préalable transmis à l'ensemble des membres du conseil pour apporter d'éventuelles modifications.

Clôture de la séance à 20h52

Le Maire
Laurent Baude



